

Monsieur Pasteur

Mons^r Bibaud a inséré dans l'Aurore

du 12 de ce Mois un écrit signé Probus.

Cet écrit est rempli de fautes et fait la honte de son auteur qui ne mérite que le plus souverain mépris; mais comme des fautes peuvent aux yeux de plusieurs paroître des vérités incontestables, je crois qu'il est nécessaire de donner au court exposé de la vérité afin d'empêcher l'effet que pourrait avoir cet écrit mensonger d'empêcher que le Public impartial prenne une mauvaise opinion des personnes qui se travaillent que pour le bien public; ces personnes sont infiniment utiles à la Société; elles sont à la vente exposées aux railleries et aux injures des gens à sentiments bas par lesquels tous moyens sont bons lorsqu'ils veulent perdre quelqu'un dans l'opinion mais elles auront toujours droit à la reconnaissance de leurs compatriotes pour lesquels elles sacrifient leurs tems & négligent volontiers leurs propres affaires. — ~~Cette grande danger que l'imprimeur sera déclaré pas~~ L'auteur méritait que l'imprimeur ~~se soit pas~~ deux lettres de plus L'ajoutat im devant Probus, le lecteur aurait au moins en la consolation de trouver une vérité après un tissu de mensonges.

L'établissement de la Cour Hebdomadaire que nous avons dans notre village, n'est pas l'ouvrage d'un seul de Juge de Paix, comme veut le faire croire ce prétendu Probus, mais ^{bien} celui des trois juges qui résident dans ce village. La nomination d'un greffier ou écrivain, l'établissement d'un ~~Parif~~
^{établissemens} d'appointement ou allowance, l'apointement de l'huijtier sont ^{aussi} dus à ces trois Messieurs qui alors ont agi conjointement. Dont ensuite tous trois signé 13 ou 14 jugemens rédigés par ce greffier.

Ce que j'avance pourra facilement être prouvé
qu'entre l'auteur, tout auteur judicieux, l'apparence
facilement que Probus n'a attribué faussement
à un seul modicum des mesures qu'il croit illégales
que pour rendre ce personnage odieux.

Probus n'ignore pas que ces Messieurs n'ont agi
que conjointement à il n'attribue qu'à un seul
d'eux des mesures qu'il croit illégales que
pour rendre ce personnage odieux.

Je passerai rapidement sur le détail que
donne ensuite l'auteur, détail trop long qui
ne lui fait pas honneur: les expressions de
besace ~~les~~ qu'il y employe mal à propos, les
injures atroces qu'il y prononce à des membres
respectables de la Société, sont de la dernière
insolence & de la plus grande bassesse; il ne peut
y avoir qu'un homme totalement dépourvu
de sentiments qui puisse faire à quelqu'un
un crime de son défaut d'aisance. ~~et cho~~
L'auteur semble ignorer que les richesses dorées
ne constituaient pas l'honnête homme & ne sont
pas toujours la meilleure recommandation, parce
qu'elles ne sont très souvent acquises que par
des moyens iniques. — ^{N.^e}

Quant à l'histoire du chien, l'accuse que
Probus donne est faux. Voici le fait. Un chien
était entré dans une Boucherie ayant mangé du
bœuf qui devoit être débité le lendemain; c'étoit
un dommage causé par un animal, l'affaire entra
en cour, malgré tout ce que peut dire un certain
^{plein} Hippocrate qui pour les communs bœufs de Sicéni
l'accuse fort mal de la boucher qu'il avoit entachée,
les juges car ils étoient deux & sollicitoient que l'affaire
étoit de leur compétence & ordonnaient que les parties

soient réunies
d'Hippocrate qui parla
pour le déf.

Il ne me reste qu'un conseil à lui donner ;
c'est de cesser ce jeu puisque sa plume ne peut
pas persuader d'qu'il ne peut écrire sans employer

les expressions qui déclinent sa bassesse d'âme,
 la noire envie qui le ronge. Il croit tout
 il est bousilli. — Verax
 1^{er} Janv. 1819

Mr. Robus parle ensuite d'un Warrant terrible, qui doit faire vendre les effets du
 perdant demandé en suite exorbitamment aux gens de loi. Si le Juge Greffier qui
 ont dressé ce Warrant, ont cassé leur innocence baptismale? Vil calomniateur!
 je ne te demanderai pas si tu as la vérité, mais je te dirai franchement que je te
 défie de pouvoir citer une seule instance, qui en vertu d'un Warrant émané
 de cette Cour, quelqu'un ait eu ses effets saisis vendus pour payer le Juge ou
 le Greffier. —

3^e où il auroit peut-être gain de cause: En conséquence de cet avis L. —
 se rendit chez le Greffier qui lui remit les organes qu'il l'avoit pris dérobement
 à C. le poursuivant. Le Baillié & les deux personnes concernées dans celle
 affaire peuvent en tout temps certifier que ce que j'ai avancé est la vérité. —

Je sens que j'ai nulle apologete à vous faire pour le Meurt appeler à votre
bienveillance & à votre générosité ; mais vainement, de ce moment j'espere que la
situation extrêmement embarrasante dans laquelle je me trouve, L'orsque je ne
suis maintenant que tiers seul, plaidera en ma faveur auprès d'un tel géné-
reux .

Il y a quelque temps un homme qui pour mes principes politiques &
pour mon attachement au Gouvernement me voulut la mort jureé, & qui malheureu-
sement pour moi est par un transport sollicité devenu mon bienveillant à obtenir
un mandat de justice sur mon mobilier ; la suite devint en avoir hier à 11:30pm,
espérant avoir l'ayg. le lendemain, je me suis abstenue & n'ay pas fermé ma maison, le
bailli n'y trouvant être admissible a fait son rapport au conseil, duquel à la
sollicitation de mon avocat, une Régie de Cour a été levée contre moi pour pres-
ser corps ; cette Régie sera en force tant que je n'aurai pas payé la somme due
(L. 100⁰) de sorte que si n'ayant point cet arg. je suis forcé de me tenir caché &
hors de chez moi, & de négliger mes affaires . - J'ai essayé toutes les moyens pour
obtenir cette somme & sans succès . J'ai donc recours à vous, comme à ma
dernière ressource . Je sais que vous n'êtes pas dans l'habilité de prêter, &
toutefois, je ne pourrais pas quitter le moins de deux ans devant à mon secours,
vous pourriez faire le mouvement de faire du bien à ce nombre innombrable de récep-
teurs pauvres & opprimés qui ont constamment recours à votre respectable maison .

Tous deux vous souhaiterai donc mon frère François Cane de St Paul, mes sœurs
convenues ensemble . Par la mort de notre veillante mère, je suis devenue propriétai-
taine du Manoir & de morte de sa jumelle Moulin, l'autre morte appartient à
mes trois frères ; sur la vente de son Styrie sur les ventes de cet automne & celles
venues de Moulin, mon frère François vous remettroit la somme avancée & il doit
être livré à Montréal pour tous trois à cet effet . - Insuite l'intention de mes
deux frères Petites est d'affecter leur 1/3 (que je ne veux pas toucher) au paiement
de notre dette du Collège & à l'agriculture des constituts des à L'Hôtel Bicentenaire de
Montréal, à M. Masson & à toute que pourront les trois seules dettes contractées
par toute seule, & pour lesquelles les sajournes peuvent être vendues, la substitution
faite par toute seule en pouvant inspirer les droits de ces trois personnes, pour
la satisfaction de toutes les parties, un agent étranger doit être choisi par la famille .
Quant à moi, les L. 2500⁰ que j'ai dépensé depuis deux ans pour battre mes moulin
avec les frais de journées m'ont tellement endette que je suis obligé de demander
une assemblée de mes concitoyens & de leur offrir ma part du patrimoine, avec
mes propres moulin autres propriétés, sauf une alouette pour le trésor de ma
famille, jusqu'à ce qu'il soit payé ; c'est le seul moyen qui me reste de

me débarrasser de tous ces vauvres, & de faire éper le poursuivi de
créanciers impétueux qui souvent doublent mes dettes.

Si Lord Pelham eût voté avec moi, ou si le ministre Wharton qui fut
en approuvant son administration n'eût pas fait nos hommes au lieu
de les encourager par un politique chameau, telle Whartont & l'astucieuse
conception, je ne serais pas actuellement dans l'abîme. — Cet excellent
personnage, soutenant mes principes, & sachant faire, les améliorations que je
faissois à mes propriétés me favorisoient, m'avoit offert l'asile la situation d'Asi
tant adjudant général, dans la vue de m'assurer bien voté dans ce département
promotion aux grades supérieurs auxquels sont attachés des valeurs considérables.

Mais, le parti Whig, ambitieux et révolutionnaire (qui ne voudroit voir en
place que ses créatures (tout en ayant contre les leurs en place)) est favorable à
me faire éter cette situation, en me représentant aux successeurs de Lord
Pelham ou pour le sauver de mes compatriotes.

Pardonnez moi ces détails qui dont le lecteur doit employer une partie d'un temps
précieux; mais je les donne pour vous prouver ma sincérité & ce même temps
pour tous témoigner en faveur d'un Gentilhomme passionné par une légion
d'ennemis qui lui font un usage de ne vouloir pas abandonner le bonheur cause
dont ses dettes sont leur source dans des améliorations souvent indépendantes
toujours utiles, & non à des folles dépenses, & au luxe, ou à l'oisiveté dans la
malicie de l'envie. — Veuillez accepter, Monsieur, l'appréciation du plus profond
respect avec lequel

J'ai l'honneur d'être

25-83

Mesmeus les soldats,

On inseroit dans votre prochain N° le peu de mots suivants, tout obligeant plusieurs de ces souscripteurs;

Défaite des députés à St-Bruno.

On sait depuis longtemps que ce n'est qu'à l'aide de mensonges, palpables, & de calomnies lancées contre tous les gens de bien, que Dame Mme et l'honorable Seigneur du Pays soutiennent un parti qui se voit journallement affaibli; et il est du devoir de tout ami de son Pays de demeurer calme, agitateurs et de persister l'autodote à ses compatriotes, à mesme que ces fureux versent le poison.

Dans la colonne éditoriale de l'Echo, N° 8. 2d Avril, on lit "M. D'Almont, Bellefontaine, Globensky, de Delhousie & Mémoine, après avoir convoqué une assemblée, n'osent y dire un mot". Abominable fausseté. Messieurs De Bellefontaine & Globensky s'adresserent à l'assemblée & voulurent en expliquer le but; mais étant continuelllement interrompus par les députés du Grand Brûlé qui (de leur propre aveu public) n'osent venir là que pour empêcher le peuple d'entendre ce qui eurroit pu lui causer des griefs, il fut résolu de laisser les approuvants des 92 résolutions à eux seuls, & d'inviter au contraire de l'autre partie à se rendre chez M. Globensky; en conséquence ces derniers se retirerent non pas honteusement (comme le dit l'Echo) mais au lieu, bon ordre & non seul être ablement avoué. Autres détails de nos débats de St-Bruno. & à M. Scott & Guérard qui ont eu l'effronterie de venir à cette assemblée — Le résultat de l'assemblée

que l'après la séparation des deux Partis, plus de deux
ans n'importe furent obtenues chez M. Globensky dans
le cours d'une heure et autant depuis, tandis que
malgré toutes les peines que j'aurais dormi Miss Sir
Scott Hesketh qui voulut de côté en côté et non part
les habitants ^{au disant} par leur Majorat est pour voter comme nous
escomptions, n'ont encore pris obtenu 100 signatures.

Les hommes auxquels malgradoit le Délhoumeau
ménagea une autre qui veulent bien courrouxement
descendre dans l'arène combattre cette Assemblée, vot
seulement de révolution.

Un témoin

S. Webster 2 Mai 1834.

Mr. Pickens, Globensky, Marion P. Harty, Leake, Lufecille, & Doherty
donneront toutes explications que favorit des ver le Public, &
prononceront de bon conseil, après jor

1596
CH 223

2 Mai 1834.

Népicius,

Il est juste que dans une société bien organisée, chaque membre ait le droit de penser, et de parler comme il le veut, et même de raconter, pourvu que personne n'en souffre ; mais aussi, quand les aberrations de certains échauffés, ou les crimes de gens vicieux troublent l'ordre, et mettent en danger l'existence même de cette Société, elle doit avoir des moyens de se protéger : c'est pourquoi, entre autres précautions, de savants économistes ont jugé convenable d'avoir des maisons de correction ou d'industrie, des prisons, des noirs cachots, des carcans & des potences pour punir les crimes ou en flétrir la commission. — Leur philanthropie leur a même suggéré la nécessité d'assurer des asiles à cette classe malheureuse de mortels qui, soit par un état naturel, soit en conséquence de désappointements ou d'erre qu'ils sont sous l'influence de L'Hoëbe, ont perdu tout à fait, ou en partie, l'usage de leurs facultés intellectuelles.

Ne de renseignement ne devous nous fait à ces Sages, législateurs, surtout à présent que nous voyons au moins si rapidement parmi nous le nombre des insensés. — Je ne suis pas assez versé dans la connaissance des Secrét de l'ame humaine, pour savoir quelle est la cause, ou quelle, sont les causes de la propagation effrayante de cette maladie insante surtout chez notre jeunesse, mais, je ne crois pas m'exposer à être accusé de l'omission en l'attribuant d'abord, à l'influence de la Lumière, 2^e à la maladie fleuve appellée Cholera ; 3^e à la présence ordinaire du militaire, dont la bonne discipline & la conduite régulière ne peuvent faire oublier à certains braves le rappellement des batailles du 21 Mai 1832 ; et enfin, aux peines infinies qu'on se donne pour punir jusqu'à une profonde douleur, de la mort de nos individus, obscurs, et vicieux de l'ambition d'une certaine clique.

Et ça, je commence à m'apprivoiser que mon,

qu'il se serve de
l'assemblée bien connue mon préambule est d'une curieuse taille, et que qui pris
qu'il a sur le Seigneur est, vous n'avez pas encore deviné à quoi j'en veux
Mathieu pour faire votre plaisir. — Encore un peu de patience, mes chers, et vous,
une convocation immédiate allez le savoir. — Depuis le commencement de l'Assemblée
au Parlement, qui n'est pas encore terminé, vous n'avez cessé de rendre de très grande
services aux Canadiens, mais je veux vous suggérer un moyen
de décapiter vos droits à leur reconnaissance.

1585

Vous savez que nous avons dans Montréal une aile pour les
lunatiques, mais leur nombre croissant rapidement, comme
je vous l'ai déjà dit l'édifice est trop petit.

Il vous fait donc présenter une humble, très humble
Supplique à L'Honorable P.... (c'est la situation
d'Orléans d'une chambre d'assemblée qui oblige de faire
place au Souvenir de cet adjoint) afin d'obtenir que
lui et ses ministres veillent dans leur sagesse & leur
 générosité passer un Bill pour la vie du dit Orléans,
statuant et ordonnant,

1^o. Que comme le nombre des fous augmente avec une
rapideur capable d'affrayer les sages, il est raisonnable &
nécessaire d'accorder, £ 1000^t aux Mains de l'Hôpital
Général de Montréal pour être employés à bâti une aile
destinée à recevoir ces malheureux;

2^o. Que l'enquête sur l'affaire du 21 Mai ayant quasi
vu de la bouche publique des Commissaires soient
autorisés, à emprunter ces £ 1000^t à 5% ceat, & tenu
de faire parachever cet édifice aussi-tôt que possible, afin
d'y faire commodément & bien vite G. B. au sein d'une
curieuse rapporterie publiée dans le Monde du J. Courant,
l'auteur d'une église insérée dans le même numéros & prise de
l'écho de St-Charles, le célèbre S.... leur devantier en
radiotage, et tous autres manières de la même manière,
de manière que le Public ne soit plus incommodé de
tels réverbères.

- 3^e Que ces bonnes idées de la Chambre étaient obligées par l'état de se sacrifier pour soulager l'humanité souffrante; Veille tout, suspicteut, modécauteur, profitent tous ces misérables, et que dans le double et double but de s'assurer 1^o que ces Dames rempliront exactement leurs devoirs, & 2^o de créer quelques places pour des Patriotes affamés, il soit voté pour la vie du dit orateur £ 2000: par avance pour le salaire des officiers suivants;
- 4^e Ille sur ces £ 2000: Soient payés annuellement à ce cher & aimé cousin D.... B.... Vl... comme Gouverneur du Nouvel établissement, pour l'indemniser de la perte de la situation ~~en perspective~~, de l'actuel Gouvernement du Bas-Canada. A.
- 5^e Que les autres £ 2000: soient partagés également entre Laf.... Mo... Bl... Ro... & B.... Mc B.... comme Députés Gouvernement, Secrétaire, Trésorier & Conseil. B.

Mais un mot d'avoir, Messieurs si vous voulez réussir, gardez vous bien de vous adresseser au Gouverneur & au Conseil Législatif; cette manière de procéder est sûre, et pouroit être bonne pour nos bons Simples agents, mais ne vaut rien pour ceux qui marchent à pas de géant vers les améliorations en tout genre; d'autre part, le Gouverneur a donné la main au Colonel Mr Jordon parce qu'il a été obligé de faire son devoir, et puis le Conseil qui jure, composé des soumis de la Société ne fait rien qui veille & est sans cette opposition à P.... & Compagnie. Mais, M^r abel de Sainte à la source, à la fontaine des hommes libres feraient, à l'Hon^{ble} orateur il saura bien avancer le Gouvernement. Le Conseil a la raison.

Fort Constitutionnel
29 Mai 1833
au Chœur ou Chouan

Mr Observateur

Notez

Notes. A. On ne sauroit faire un choix plus judicieux, car ce cher Denis
commence à craindre que sous l'administration du nouveau
Secrétaire d'Etat Stanley, sa place ne soit pas une sinecure;
et cet Honorable de Nouvelle fabrique étant sujet à céder
tout éveillé, n'en aura que plus de compaffioz pour
l'état des visionnaires confiés à ses soins.

1586

B. Ces cinq chevaliers étoient toujours prêts à se battre contre des
moultz à tout soat malheureusement sous la malicieuse
influence du délirium tumultuum, bien plus dangereux
que le délirium tremens. Le Pays sera avec plaisir ces
réunis placés dans leur propre sphère. Et ces nouveaux
fonctionnaires remplis de reconnoissance seroient autant d'étai's
pour soutenir encore un peu de temps le fauteuil chancelant
du grand orateur P..... Grandez, plauditez que mœublez,
amici.

Mr L'Editeur

Nous avons su avec indignation la violente mort de Robus dans l'Aeroe du — Nous ne reconnaissons pas notre frere à la designation qu'il donne de lui; mais nous sommes certains parce que nous avons apres des discours de Robus dans les cercles de ses amis à Montréal & dans les Provinces adjacentes, qui parle de notre frere Ide notre famille, nous croyons nous devoir à nous mêmes, à la mémoire de nos ancêtres & à un frere que nous estimons L'héritage parce qu'il en est digne, de dévoiler dénoncer les fautes & mensonges atroces de ce pretendu Robus, & détruire par une déclaration publique les impressions défavorables que le ton d'assurance avec lequel Robus raconte son rêve au sujet de son aveu échoué a concu & offert son impudence sans égale lui a fait auflanter. Le public ne peut se tromper pas sur nos motifs & qu'il ne prenne pas l'opinion de pieux alioie que nous lui donnons ou la déclaration suivante pour une telle parade de titres qui sont devenus quasi inutiles le changement de Gouvernement ayant été aux familles nobles ~~de ce Pays~~ à les priviléges attachés à leur naissance & dont elles jouissaient sous l'ancien Gouvernement, on ne doit considérer cette déclaration que comme le fait moyen que nous ayons de prouver au Public que notre frere n'a pas que l'aisance pas cessé d'agir suivant les principes d'honneur que nos parents ont su nous inspirer à tous de notre enfance.

— Nous ne considérons la noblesse que comme une récompense accordée par le Souverain au mérite & à la vertu, comme son avantage qui donne du relief aux qualités qu'un homme peut posséder. Nous sommes très éloignés de croire qu'un homme par ce qu'il est d'extraction noble, ait droit par cela même à l'estime de ses concitoyens, au contraire nous pensons que le ~~Gouvernement~~ a fait que il ne monte pas le que celui à qui ce Patrimoine a été transmis ne monte & qui par sa conduite ne le montre pas le digne héritier de ses ancêtres ne monte que plus le mépris de ses concitoyens qui ont droit d'attendre d'enjeter plus de lui que d'aucun autre,

Jean François Lefebvre Seigneur de Bellefontaine était un gentilhomme natif des environs de Rennes Capitale de la Bretagne. Il laissé Apres avoir servi honorablement dans l'armée de son Père dans la carrière des armes, il laissa son Père pour aller s'établir à l'distance en Amérique; il épousa Mme Blauday que lui donna cinq enfant George Lefebvre de Bellefontaine, François Lefebvre, Pierre Lefebvre de Bellefontaine Seigneur de l'Île, & deux filles dont l'une épousa le Baron de l'Esperance Gouverneur des îles Miquelon & l'autre le Chérubin d'Angeac successeur de son beau frère dans le Gouvernement de ces îles.

George Lefebvre après avoir reçue une éducation militaire Léroit ~~entre tout la marine~~ communiquée à servir dans les armées navales de sa Maj: l'Ordonnance comme Capitaine de Brûlot, il y fit son chemin & se tira du service avec les appontements Marins de chef d'escadre & la ville de St Louis. Apres avoir servi vainement s'établir en Gallois France ~~à~~ ~~conjointement avec~~ dans la baie de l'Abord Baie des Salans qui fut leur famille ayant acquis des biens St Hubert. François Lefebvre de Bellefontaine épousa demoiselle Marie-Josèphe Herbel de Fourquier qui lui donna M. l'Abbé Apres avoir servi, ayant été nommé Commandant par le Roi dans toute la flotte de l'Asie Baie des Salans vint s'établir avec son frère des îles & s'établir dans le royaume de l'Abord située dans cette Baie, que leur famille ayant acquis des biens St Hubert. Il y avait déjà fait une fortune assez considérable & était sur le point de retour réaliser & tout pour bien retourner dans la France y finir ses jours tranquillement apres y avoir établi des enfant, lorsque les Anglais vinrent prendre le Pays. Ses troupes ravagèrent toute la poste, prirent ou brûlèrent ^{plus} ses vaisseaux & pillerent brûlé tout son établissement, ceux de ses Basques qui il avait amenés pour des pêches, &

le mirent dans la nécessité de fuir. Il parvint à la
 faire en des ténèbres à se sauver dans une Barque
 qui contenait sa famille. Il peu d'effets qu'il avoit
 pu sauver du village de Vincendia. Il arriva
 heureusement à Quebec où il dépala des effets qui
 quelque tems après furent malheureusement pillés.
 brûlés, lorsque Quebec fut pris. Il fut alors
 ces rives inattendus le reduisent à la nécessité de
 vendre sa Seigneurie pour acheter du pain à la
 famille. Le Col. Baldwin depuis général pour l'eut
 pour 1000\$. ce qui n'est peut-être pas la 20^e partie
 de sa valeur. Lorsque le fort fut assiégié il va
 lui rester pour ~~refuge~~. Il vécut ensuite pendant un
 nombre d'années dans l'indigence, n'ayant pour toute
 ressource que le gain que lui procuroit une petite
 golette qu'il avait ~~fabriquée~~ fait faire en arrivant
 aux Etats-Unis apres la vente de sa Seigneurie.
 Il vécut pendant
 le siegneur de Bourmayor dont elle partie appert à son
 épouse étoient presque entièrement en bois debout.
 Il avoit épousé avant la conquête du Pays Denonville
 Marie Joseph Faïet de Bourmayor et eut de ce
 mariage plusieurs enfans dont le plus port plus
 grand nombre six étoient encore dont générale-
 ment connus dans cette Province. Il suffit de dire
 que Antoine Lefebvre l'aîné de cette famille épousa
 Apres avoir servi honnorablement pendant quelque
 années dans la dernière guerre entre les U. S. & R. C.
 Apres avoir épousé demoiselle M. A. L. Dumont
 qui lui donna une nombreuse famille dont Charles
 Antoine Lefebvre notre frère est l'aîné.

Lorsque P. Lefebvre notre ayeul se trouva dans
 l'indigence, il essaia de se bien faire plaisir sur les
 priviléges attachés à la noblesse il tout en élevant
 ses enfans dans les principes d'honneur qu'il avoit sués
 lui même dans son enfance, il voulut croire qu'il
 ne devait pas leur faire connoître tout à fait dans
 quelles

Mauvais

après avoir

~~pas mal y aller~~ tremousser

CH 223

jeune homme que j'avais
dans j'ai parlé qu'avec un dessein pacifique d'as-
sister à la bataille quelqu'un peut-être faire pis si on le
en avait fourni l'occasion. — Mr de informa de
tout, & lui dit de chercher des pistolets & de se tenir
le lendemain pour 4 h. — Il n'y avoit de pistolets
aux Juges de l'air auxquels il se garda bien de
demander. Pobles parle d'une fo^r que Mr de avoit
été de son lit. c'est vrai, ce Mr. a une peine de,
que Pobles aimeroit fort à voir dans les mains des
Antagonistes sojournés il avoit qu'il se trouvât engagé
dans une affaire d'honneur, ce que tous ceux qui le
connaissent regarderoient comme un grand prodige. Un
de ces deux pistolets a crevé dans les mains en 1812, & l'autre
ne vaut que des miettes. — Il descendit alors de nouveau chez
G.J. Qui dit tout aimant que n'ayant pas trouvé de
pistolets dans l'endroit, le combat ne pouvoit avoir lieu
ce jour. Notre brave seigneur dit à Mr de chercher des
pistolets

vaste et insatiable
enance de ses actions.

Sont celles d'une infinité

~~dans certaines occasions n'auront~~
~~de démonter les souliers.~~

⁶ Des su[ur] voulons... juge, quand même il avoueroit qu'il ne se sentira jamais la force d'y résister, doit-on en conclure qu'il approuve et usage barbare, au reste, Probus ne peut avoir en disant cela que des vues indigne d'un homme qui mériteroit le nom qu'il a pris dans ses écrits. —

Il nous donne ensuite un détail d'un duel. Sa fausseté
de dire qu'on peut compter sur son exactitude, tandis qu'il
dit lui-même qu'il est faux. — Il va en donner un
autre un peu différent du sien, & pour prouver que je ne
crains pas rien parce que je dis la vérité, je me garderai de dire
que je suis à quelconque secours sera intéressé de le
savoir. Tout ce jeu devient sérieux, & je ne suffirai certaine-
ment pas que le mensonge triomphé, & qu'une personne qui
a agi comme elle le devoit, suivant le préjugé / l'assassin
soit un lâche insigne. Nous verrons quels ont été les
farcards dans cette affaire. — Un certain personnage que

1590 nous avons ici, habile à manier le bâton, expert dans l'art
de porter un coup de poing, autre un l'

quelles circonstances il avoit été & quelle étoit la famille
afin de croyant de leur souvereté & l'ordre qui
me déconcertoit pour ~~pas~~ donner des regrets
qui ne feroient qu'augmenter leur malheur dans
l'état d'indigence dans lequel selon les apparences ils
devraient rester pendant longtems; son fils ainé ^{avoit pris} suivi
le même plan pendant un certain tems de sorte que
la génération nouvelle qui la grande partie ne
s'occupa que du présent & de l'avenir & qui ne
regardait pas au avenir a été tenue de voir
une syllabe de plus à un nom d'une famille qui
avait bien voulu la mettre de côté pendant un
Quinquagénaire d'années; C. A. notre ainé qui le
premier a signé depuis qu'il y a son ayeul son
Mai nom ou l'a fait qu'avec l'approbation de
consentement de Notre Père qui ne put lui refuser
de jouir d'une chose qui nous appartenait autant
que nos biens & nos propriétés, & comme nous ne
nous sommes jamais considérés comme les frères de
lait / comme voudroit le faire croire l'abbé / nous avons
émit / preuves le titre clérical de l'un d'entre
nous à un grand nombre de lettres soit amicale
soit d'affaires que nous avons écrites en
différent tems.

28 - D

Mons^r. St Omer

CH223

Nous vous prions de rendre publique, par votre
intéressante feuille, la communication suivante.

Vous n'avez pu lire sans indignation la nouvelle sortie
de Probus dans L'Aurore du

Nous ne reconnoissons
sous ni notre famille ni notre frère à la désignation qu'il en
donne, mais comme, par ce que nous avons appris de ses
discours dans les cercles de ses amis à Montréal & dans les
Paroisses adjacentes, nous sommes certains que c'est de notre
famille qu'il veut parler; nous voyons devoir à la mémoire de
nos ancêtres, à nous mêmes, & à un frère que nous chérissions
l'estimons, de dénoncer les mensonges de ce préteur Probus,
et détruire par une déclaration publique les impression défa-
vorable que peut avoir fait sur l'esprit du public le ton
d'affarance avec lequel il raconte son rêve, ou ce que son
cerveau échauffé a conçu, & que son impudence sans égale
lui a fait enfanté. — Nous sommes aussi que notre
frère, très éloignés de croire qu'un homme aurait droit à
l'estime de ses concitoyens seulement parce qu'il serait d'extra-
tion noble, au contraire, nous pensons avec lui, que celui à qui
ce Patrimoine aurait été transmis, & qui, par sa conduite ne se
montreroit pas le digne héritier de ses ancêtres, ne mériteroit
que plus le mépris de ses compatriotes qui ont droit
à exiger plus de lui que d'aucun autre. Nous ne considé-
rons la noblesse que comme une récompense accordée par le
souverain au mérité. Là la vertu, comme un avantage qui
donne du relief aux qualités qu'un homme peut posséder,

1578

et comme un bien ou une propriété appartenant à qui ne peut être ôté aux familles que par celui qui a pu le donner; que le Public ne se trompe pas sur nos motifs, & qu'il ne prenne pas pour une vainc parade de titres l'espèce de Généalogie ou la Notice Biographique que nous lui donnons, pour une vainc parade de titres qui sont devenus quasi inutiles, le changement de Gouvernement ayant ôté aux familles nobles Francoises établies dans ce Pays ci les priviléges attachés à leur naissance, & dont elles jouissaient sous l'ancien Gouvernement; cette déclaration ne doit être considérée que comme le seul moyen de justifier notre prétention de prouver que dans ce qu'il a fait il n'a nullement manqué aux principes d'honneur que nos parents ont su nous inculquer dès notre enfance. —

Jean François Lefebvre Seigneur de Bellefeuille était un Gentilhomme natif des environs de Rennes Capitale de la Bretagne. Après avoir servi honorablement son Roi & son Pays dans la carrière des armes, il laissa sa Patrie pour aller s'établir à Plaisance en Amérique; il y épousa Demoiselle Anne Baudry qui lui donna cinq enfants - Sav. George Lef. de Bellefeuille, Francois Lef. de Bellefeuille, Pierre Lef. de Bellefeuille Seigneur des îles, & deux filles dont l'une épousa le Baron de L'Estherance Gouverneur des îles Miquelon & St-Pierre, & l'autre le Sieur Q'Anglar successeur dans le Gouvernement de ces îles.

George Lef^re de Bellefeuille l'aîné, après avoir reçu une
éducation militaire, commença à servir dans les armées navales
de Sa Majesté l'ordre Chrétien; comme le capitaine de Brulot, il
y fit son chemin, & se tira du Service avec le rang & les
appointemens de chef d'Escadre lla croix de St Louis.—
Il avoit épousé une demoiselle Jeanne Desaulniers l'épant
d'une famille de Robe, & est mort sans postérité quelque
tems avant la Révolution François.

François Lef^re de Bellefeuille, après avoir servi, ayant été
appointé Commandant pour le Roi dans toute la Côte de
Gaspe lla Baie des chaleurs, & subdelegue de Mons^r
l'Intendant de Québec, vint s'établir dans la Seigneurie
de l'Aboc Stree dans cette Baie que sa famille avoit
acquise des Messrs. St Hubert, il y avoit déjà fait une
fortune assez considérable, & étoit sur le point de réaliser
le tout pour retourner en France, afin d'y établir ses
enfants & y finir ses jours tranquilllement, lorsque les
Anglois vinrent prendre le Pays: leurs tempos savagèrent
toute la côte, prirent ou coulerent à fonds tous ses
vaissaux, pullerent & brûlèrent tout son établissement,
ceux de ses Basques, qu'il avoit aménés avec lui pour
ses pêches, & le mirent dans la nécessité de fuir:

1579

C. Mons. Pasteur.

CH223

Dans L'Aurore du 12 de ce mois, M^r Bibaud a jugé à propos d'insérer un écrit signé Probus. Cet écrit est rempli de mensonges, & l'auteur y mettre à chaque phrase qu'il est un homme & cet écrit est à ma parfaite connoissance rempli de fautes & fait la honte de son auteur & mérite le plus souverain mépris. mais comme ces fautes peuvent être prises pour des vérités par plusieurs, il est à croire nécessaire de détruire la publice impartialité de l'imprimeur de prendre une mauvaise opinion de personnes qui ne travaillent que pour le bien public & qui méritent la reconnaissance de leurs compatriotes pour lesquels ils sacrifient leur temps & négligent leurs propres affaires; ces personnes sont infiniment plus à la Société & peuvent être cependant l'objet de raillerie de gens à sentiments bas pour les quelles tous peuvent soit bons lorsqu'ils veulent perdre quelqu'un dans leur opinion, mais auront toujours droit à.

L'auteur méritait que l'imprimeur n'eût pas bien clair l'imitation avant probus, en ce cas le lecteur aurait au moins eu la consolation de trouver une vérité après un tissu de fautes. — ~~Le Dr. Danton~~ L'établissement détaillé que nous avons dans notre village n'est pas l'œuvre d'un seul juge de paix comme l'ont le faire croire le pretenda Probus, mais bien celui des trois juges qui résident dans ce même village. La nomination du greffier, l'établissement d'un bailli d'appointement ou allouance est aussi sanctionnée par les deux autres. ~~Robert~~ ~~Gérard~~ ~~le jettent le~~ ~~à~~ ~~l'ordre~~ ~~sur~~ ~~un~~ ~~seul~~ ~~individu~~, Probas Probus ~~l'obligent~~ on impose au Public en n'attribuant ces mœurs qu'il eut illégales qu'à un seul individu. Je passerai rapidement sur le détail ~~assez long pour dire~~ que continue à donner l'auteur, détail beaucoup trop long ~~qui ne lui fait pas honneur~~. Les expressions de haine ~~qui~~ qu'il y emploie, les injures atroces qu'il y modifie à un membre respectable de la Société sont de la dernière

basseſſe, il ne peut y avoir que un homme déſouvenu
de ſentimens qui puifſe faire à quelqu'un un crime
de ſon ~~indigence~~ deſaut d'aideance & chercher à le tourner
en ridicule parce qu'il n'est pas riche. L'auteur semble
ignorer que les richesses, ^{seule} ne font pas conſtituer pas
l'hommete homme ^{long temps la meilleure recommandation} L'que elles ne sont pas souvent
acquises que par des moyens iniques.

Quant à l'histoire du chien elle eſt fauſſe.

Venuſ a et endroit ou l'auteur dit qu'une autre
fois le Ruffin avoit empêché Claude la paix à un
habitant le - ~~cette affection eſt fauſſe et avance~~
est faux.

Notre auteur dit ensuite qu'il pourroit nous en conter
bien d'autres, nous n'en doutons nullement, il nous a
déjà prouvé plusieurs fois qu'il poffe de l'art de
mentir au ſuprême degré l'art de mentir, affirme
c'eſt un beſſuſ pour lui de l'autre, de lui d'attaquer la réputation
des atoyens hommets qui ne pensent pas ou qui
n'agissent pas comme lui; ~~c'eſt un meſſage qui n'eſt pas~~
~~précocité~~ Il faut de talent pour se jouter
des réputations, & ce talent il ne l'a pas, de sorte que
je lui conseille de ~~affirmer~~ de ~~mettre~~ d'écrire ~~plus~~
~~qu'il peut le faire de manièſe à paraître apres ce~~
jeu puis qu'ella plume ne peut persuader qu'il
ne peut pas s'empêcher d'employer des expreſſions
qui démontrent la basſeſſe d'ame, la noire envie
qui le rouge Rognell dont il eſt bouffi.

Mons^e Probléteur

J'ai lu l'écrit de Probus inséré dans votre
 faciale du 9 de ce mois. Comme il contient par de
 nouvelles détails à attaquer le réputation caractére des
 personnes contre lesquelles il veut décharger sa bile, je vous
 suis obligé à lui répondre. — Je ne fatiguerai pas le
 Public par un nouveau détail du procès concernant le
 chien, ^{celui qui a donné le 1^{er} Janv. étant correct.} je vous prie de faire vos lecteurs de
 remarquer que Probus reconnoit lui même qu'il n'auroit pas
 dit vrai. — La faute en seroit-elle Molinde, pour avoir été
 commun à plusieurs? demande Probus. — Non, sans doute, si
 tente il y auroit, mais encore une fois, pour ^{que} ne l'attribue
 qu'à un seul? Si c'est l'avis du bon public qui le
 fait parler, pourquoi se démettre qu'un individu soit
 vraiment indiqué à la vue d'abus réel ou imaginaires,
 pourquoi ne deviner t-il qu'un seul individu; c'est une
 injure pour le Public, qui n'est pas son fait, on trouvera
 facilement le mot, à l'aide des appéteus donnés par le
 Mons^e Greffier. — C'estant il y a des gens qui ont
 besoin de fraude. Nouvelle insolente, nouvelles injures
 répétantes qui ne peuvent plaire qu'à Probus & à ceux
 qui l'ont de son caractère. — Le Greffier, pretend-il prouver
 par un raisonnement captieux, n'est pas de bonne foi
 dans l'exercice de sa charge! Nouvelle tentation pour ruiner
 le caractère de ce gentilhomme. Il faut passer pour un
 malhonnête homme. — Il est vrai que le Mons^e est qualifié
 de Greffier pendant quelque temps & a cette époque en conséquence
 de l'avis que lui auroit donné un jeune Mons^e étudiant
 dans un des Barreaux de la Cour de Montréal lui auroit dit
 que comme il n'étoit pas bien certain que sa nomination
 fut autorisée par les lois il feroit mieux de faire certifier
 toutes les copies par le Maillif, afin de ne pas donner aux
 personnes moins instruites aucun prétexte pour refuser de
 comparaître. — Probus ne veut point avoir de greffiers
 dans les campagnes, une centaine de ces gens là, dites-
 vous, feront suspendre leur subsistence des querelles de leurs
 concitoyens. — Je vous voulz avoir des bons présidés
 par des juges instruits & sévères par des clars au fait de
 ces

sortes d'affaires. Tout beau, qui ne vous connoîtrait
 pas, on croirait à vous entendre, que vous êtes un Avocat
 qui n'a pas été pas content de votre prétention à
 Montréal manquant de clients à Montréal & désirant
 des bons dans nos Campagnes pour venir y faire
 fortune, ou un Avocat espérant être nommé un des
 Juges qui presideroient à ces bons; je ne sais point
 de votre opinion; j'aime beaucoup Mess^r les Avocats, il
 en est parmi eux qui rendent des services essentiels
 à leurs Compatriotes, mais soit dit en passant, ils ont
 presque tous à un haut degré la soif des richesses &
 entraînent nos bons, ~~mais simples citoyens~~ dans plus
 de procès dispendieux que ne lefont nos Juges de l'Ain &
 leurs greffiers, ^{qui ne font pas, n'ont pas, n'avaient pas} d'ailleurs les difficultés que sont de la
 compétence de nos Juges de l'Ain sont pour la plupart
 si faibles à décider qu'elles ne demandent pas de devoir
 pas nécessaires l'établissement de bons réguliers. La
 nomination de Juges qui auraient fait une telle partie
 civile des Loix Publiques & immobiles du Pays. — Probus
 sans sortir de son caractère offre l'histoire de l'apôtre
 d'une ~~formidab~~^{éminente} de grands hommes, surtout celle d'un
 certain petit Malo dit-il, ne roturier & devenu noble
 par l'effet tout merveilleux d'une métaphore extrordi-
 naire. Je ne reconnois personne à ces traits là, ~~qui~~ ^{qui} me
 connue j'ai appris qui est la personne qu'il a l'effron-
 tier de déigner ainsi; je puis dire que cette personne
 tout le Vaissame de caractère doré parfaitement
 canon, ~~comme~~ ^{comme} le moyen de ce que peut dire l'apôtre
 Je me contenterai de dire que cette assertion est bien
 due de servir d'épilogue au reste. — 1^o

Il est certains gens qui se couvrent quelquefois de
 l'habit d'honnête homme pour mieux jouer le rôle de
 coquin. Le loup se cache quelquefois sous la peau de
 baigneur ou se revêt des habits du Berger pour enlever
 dessous la baigneuse, c'est ce qui a fait notre Probus, mais
 il ne doit pas ignorer que ce métier ne réussit pas

toujours & que les fautes des mal-intentionnes sont quelquefois
punies non pas pour le mal qu'ils ont fait, mais aussi pour le
mal qu'ils ont voulu faire. - Attendons un peu, peut-être notre
Probus aura-t-il le même sort que Guillot le Sycophante
qui il a voulu imiter, alors on lui appliquera la morale de la
Fable de La Fontaine

Toujours par quelque endroit fourbes se laissent prendre.
Qui conque est loup agiss en loup;
C'est le plus certain de beaucoup.

Je terminerai ceci ~~par une réflexion~~ en priant le Public
de ne pas préjurer son jugement, & de ne pas former
une opinion d'après les productions fausses ou du moins
suspectes d'un cervau démonté à force d'avoir été
alambiqué.

2^e. Comment tant de fiel a-t-il pu entrer dans un si petit cœur.²
quelle est la cause fatale qui a pu créer tant de bile. Si un instane,
^{peut} car il n'est tellement rempli, qu'en bon Médecin, il a cru ne
pouvoir calmer son mal qui en s'etra prenant un copieux
vomitif qui a eu son plein sentier effet, car Probus a rendu une
grandissime quantité de choses bien ordes & bien sales, il faut
avouer qu'il sentoit bien son besoin.

1^o. Mons^r Pasteur. Je vouds prie d'insérer aussi dans votre Journal
impartial, la remarque suivante, si vous le jugez à propos.

Plusieurs personnes ont été fort étonnées de voir dans l'édition de
Verax intérieure dans L'aurore du 9 de ce mois, un grand nombre de fautes
qu'on ne trouve pas dans celui des Théâtreurs; en comparant les deux
textes, on trouve l'un correct & conforme sans doute au manuscrit,
l'autre autre on voit plusieurs omissions importantes, additions qui oblen-
gent le sens, mots changés & qui forcent le lecteur de deviner ce que
l'auteur a voulu dire, erreurs dans les genres & dans les nombres; je
suis porté à croire que ces erreurs sont des fautes d'impression commises
par Ces Garçons d'Imprimerie; mais je trouve extraordinaire qu'il y ait

plus de fautes dans l'écrit seul de Verax que dans tout le reste de la feuille. Au reste Mons. je pens que si l'auteur de Verax ne lui plaisoit point, sans preuve sur lui d'omettre plusieurs choses que j'avois jugées nécessaires il devoit m'avertir qu'il ne pouroit publier mon écrit. Quant à la raison qu'il alléguer pour se justifier d'avoir publié les deux écrits de Robus, je le regarde comme très futile. Il ne pouroit considérer comme les écrits de Robus aucun autre ouvrage qui voulloit donner d'utiles leçons au moyen de la fiction; les citations se faitent quoique dénaturées, le détail & la description quoique l'usage des personnes qu'il alléguoit devoit lui faire croire que Robus avoit d'autres intentions, je dirai plus ~~Si M. Bibaud est aussi impartial~~
~~qu'il veult le faire~~, j'ai tout lieu de croire que M. J. Bibaud connaît Robus & les personnes dont il parle. S'il ne le connaît pas
S'il est aussi impartial qu'il peut le faire croire, pourquoi admet-il les écrits sans y voir charge dans lesquels il y a (je ne veux pas des accusations peu modernes) mais des parades entières très offensantes & marquées au coin de l'insolence & de la haine, je le répète; Pourquoi dans ceux de Verax, omet-il le mot ~~Jacques~~ ~~qui portait~~ ~~jaune~~, pourquoi omet-il les lettres initiales des noms des deux plaidants, que Verax ne mettrait là que pour prouver au Public que devant l'tribun il ne craignoit rien & désirait quian pût identifier les personnes, — Pourquoi omet-il le mot mentir qui aurait pu déplaire à Robus, je le laisse à décider au Public.

J'aurerai avec Mons. Bibaud qu'on peut discuter, commenter, critiquer des faits de la nature de ceux dont il est question, sans sortir ^{de bon} de la modération, sans doute c'est à Robus qu'il s'admet, mais j'ajoutera que comme Robus avoit dénaturé ces mêmes faits I mal représente les choses & prête à des personnes des motifs qu'elles n'avoient pas, je ne pourrai le contredire, He demanderai sans dire des choses déjouable.

M. L. D'Alteau

1582

Le 2^e fevrier le dernier écrit de

Je suis une espèce de Misanthrope, titant tellement dans un
très petit coin de la terre, & m'occupant très fort peu des querelles
des dissensions de mes concitoyens, que je ne connais même que
par les gazettes de la Province qu'un son de Philanthropie veut
bien me procurer; vous devez sentir qu'il faut quelque chose
de bien extraordinaire pour forcer auquel un homme de mes
dispositions à céder au plan de vie qui il a adopté.
Si je romps mon silence en ce moment-ci & me mets sur
la scène, c'est par ce que je suis indigné des efforts que
fait un certain Robus pour perdre la réputation de
certaines personnes très respectables que j'ai connues avant
mon arrivée ici. Je fus dans la dernière de l'Assemblée
quand j'appris que de mon ami quelles étaient les personnes
aussi désignées par Robus. — Comme mes correspondances
pendant que j'ai vécu dans le monde m'ont fait
connaître particulièrement la famille de celui que Robus
appelle Petit Maître je crois que il est de mon devoir de
faire part au Public de ce que je sais concernant cette
famille respectable. J'aurai rempli mon but, si je
~~peux~~ réussis à détruire l'impression défavorable que peut
avoir fait sur l'esprit du Public, le ton d'affirmation
avec lequel Robus raconte son rêve, ou ce que son
cerveau échauffé a conceu, & que son impudence sans
égale a infante.

Mr L'Estellier

(dans le coude de droite)

J'ai tant éprouvé des rudes occasions par la persécution des hommes que je suis presque devenu Misanthrope, je ne suis maintenant retiré dans un très petit coin de la terre, j'en occupe fort peu des querelles et des dissensions parmi mes compatriotes. ces querelles ne paucissent même à ma connoissance que par la voie des Gazzettes qu'un Philanthrope de mes amis veut bien m'apporter & lire avec moi. — Comme il y a plaisir aussi que je mène cette vie, vous devez supposer qu'il faut quelque chose évidemment extraordinaire pour m'engager à m'écarte du plan de vie que j'ai adopté. Si je me remets sur la scène, c'est parce que j'ai indigné des efforts que fait un certain Robus pour perdre le caractère de personnes respectables que j'ai connues avant l'époque où j'ai laissé le monde.

Après avoir lu les derniers écrits de Robus je demandai à mon ami Sills connoisseur les personnes désignées par Robus. il me répondit qu'il n'en connaît pas plus que moi. Il n'avait été informé que Robus les nommait hautement quand il était avec ses amis à Montréal dans les paroisses adjacentes. Comme mes correspondances pendant que j'étais dans le monde m'ont fourni les moyens de connaître particulièrement la famille du jeune Monsieur Robus désigné appelle Petit-maitre, je crois qu'il est de mon devoir de faire part au public des que je sais concernant cette famille.

Monsieur L'éditeur

Depuis plusieurs années, je vis retiré

du monde, & m'occupe fort peu des querelles de mes concitoyens, je ne connais les événemens qui les dessinissent que par les Gazettes de la Province, qu'un Hibanthrope de mes amis veut bien m'apporter. Si, dans ce moment-ci, j'me remets sur la scène, c'est parceque je suis tenu à faire des efforts que fait un certain Probus pour perdre par des écrits remplis de faussetés, la réputation & le caractère de quelques personnes respectables que j'ai connues avant l'époque où j'ai laissé le monde. Je fus extrêmement surpris en apprenant de mon ami quelles étaient les personnes attaquées par Probus qui a le soin de les nommer, non dans ses écrits, mais dans les cercles de ses amis à Montréal & dans les Paroisses adjacentes.

Comme mes correspondances, pendant que j'ai vécu dans le monde, m'ont fourni les moyens de connaître particulièrement la famille de celui que Probus appelle Petit Maître, & à qui il paroit tant en vouloir, je crois que il est de mon devoir de faire part au Public de ce que je sais concernant cette famille respectable. Un homme qui seroit capable de prendre un nom qu'il sauroit ne lui pas appartenir, ne seroit digne que du mépris de ses concitoyens; c'est ce que fait fort bien Probus, & sa seule intention en accusant M. de — d'avoir pris le nom d'une famille de Flame qui n'est pas le sien, est de rendre ce jeune Mons^t méprisable. — J'aurai

31-63

1583

J'aurai atteint mon but, si par la déclaration suivante qui ne contient que la plus exacte vérité, je réussis à rendre inutiles les efforts de cet honnête homme, l'à détruire l'impression défavorable que peut avoir fait sur l'esprit du Public, le ton d'assurance avec lequel il raconte ce que son cerveau échauffé a conçu, lorsque son impudence sans égale a enfanté! —

Jean François Lefebvre Sieur de Bellefontaine étoit un Gentilhomme natif de la Bretagne Province de France. Après avoir honorablement seroit Son Roi & Son Pays dans la carrière des armes, il laissa sa Patrie, pour aller s'établir à Plaisance en Amérique; il y épousa Demi^e Anne Baudry qui lui donna cinq enfants. — Savz George Lef^r de B. François Lef. de B. — Pierre Lef^r de Bellefontaine Sieur des Iles, & deux filles, dont l'aînée épousa le Baron de l'Esperance Gouverneur des Iles Miquelon & St. Pierre, l'autre le Sieur d'Angerac, Neveu du Baron et son successeur dans le Gouvernement de ces Iles. —

1 en France

† à Rennes

George Lef^r de B. — L'aînée, après avoir reçue une éducation militaire, commença à servir dans les armées navales de Sa Majesté très Chrétienne, comme Capitaine de Brûlot, il y fit son chemin, & se retira du Service à un âge assez avancé avec le rang & les appontements de Chef d'Escadre.

Il avoit épousé Demoiselle Jeanne Desaulnai Legaut d'une famille respectable dans la Robe, & est mort sans postérité

postérité quelque temps avant la Révolution François.

François Lefebvre de Bellefontaine le cadet, ayant été nommé Commandant pour le Roi dans toute la Côte de Gaspé lla Baie des Chaleurs, & Subdélégué de Mons. l'Intendant de Québec, vint s'établir dans la Seigneurie de Pabec que sa famille avoit acquise des Messieurs St Hubert, il y avoit déjà fait une fortune assez considérable, & étoit sur le point de réaliser le tout pour retourner en France, afin d'y établir ses enfans & y finir ses jours tranquillement, lorsque les Anglais vinrent prendre le Pays: leurs Troupes ravagèrent toute la Côte, pillèrent ou coulèrent à fonds tous ses vaisseaux, pillerent & détruisirent par le feu tout son établissement & les maisons des Basques qu'il avoit aménagé là pour les Poêches, & le réduisirent à la triste nécessité de fuir. Il parvint à se sauver à la faveur des ténèbres dans une Barque qui contenait sa famille & le peu d'effets qu'il avoit pu sauver du pillage & de l'incendie. Il arriva heureusement à Québec où il déposa ses effets qui, quelque tems après, furent encore pillés & brûlés lorsque cette ville fut prise. — Ces revers inattendus le forcèrent de vendre sa Seigneurie pour donner du pain à sa famille: le Colonel Haldimand /depuis Général d'Amour-neur/ l'eut pour 18000^e francs, ce qui n'étoit peut-être pas la dixième partie de sa valeur. —

Il

1584

Il vécut ensuite pendant plusieurs années dans l'indigence, n'ayant pour toute ressource que le faible gain que lui procureroit une petite Poëlette qu'il avoit fait faire en arrivant aux Trois Rivières après la chute de la Seigneurie.

Les Seignuries de Cournoyer dont une partie appartenoit à son épouse, étoient alors presque entièrement en bois de bout. — Il avoit épousé avant la conquête du Pays, Demoiselle Marie Josephe Hertel de Cournoyer, d'autre de ce mariage plusieurs enfans dont six existent encore & sont généralement connus dans cette Province.

Il suffit de dire qu'Antoine Lef. de B... — l'aîné de cette famille, après avoir servi honnorablement pendant quelques années dans l'avant dernière guerre des Etats Unis & la Grande Bretagne, épousa Demoiselle Marie Angélique Lambert DuMont qui lui donna une nombreuse famille dont l'aîné Antoine Lef. de B... — est l'aîné.

Lorsque François Lef. de B... — se trouva dans l'indigence, il crut que, tout en élevant ses enfans dans les principes d'honneur qu'il avoit suivi dès son bas âge, il ne devoit pas leur faire connoître tout-à-fait dans quelles circonstances il avait été & quelle étoit sa famille; il ne voulloit pas augmenter leur malheur dans l'état d'indigence dans lequel, selon toutes les apparences, ils devroient rester pendant longtemps.

Antoine Lef. de B... — son fils aîné, instruit de tout à

à un âge plus avancé, ont devoir suivre le même plan pendant presque toute sa vie, de sorte que la génération nouvelle qui ne sent pas regarder en arrière, a été étonnée de voir tout à coup une syllabe de plus au nom d'une famille qui avait bien voulu la mettre de côté pendant une cinquantaine d'années.

Pustache Antoine Lef de B... qui le premier depuis son aycul a signé son vrai nom, ne l'a fait qu'avec l'approbation & le consentement de Mons^t. Son Père qui ne peut lui refuser de jouir d'une chose qui lui appartenloit, & comme ses quatre frères ne se sont jamais regardés comme ses frères de lait, (le bonheur des frères, comme Probus voudroit malicieusement le faire croire) ils l'ont immédiatement, prenus le titre clérical de P^r le deux & un grand nombre de lettres soit amicales, soit d'affaires écrites par eux en différents tems.

Pour l'ami du Peuple.

Je ne souvis point à la Mineure, parce que je pense qu'un honnête homme ne doit pas faire servir son agent à la défense d'une mauvaise cause, et à la propagation d'opinions contraires au bon ordre, aussi qu'à la soumission que chaque membre de la Société doit aux autorités constitutives. Mais par un pur hasard, le N° 21. de ce paper, 25 Avril ult., m'étant tombé sous la main, je ne puis me dispenser, de faire quelques observations sur un morceau dans la colonne éditoriale de ce N°, dirigé contre L. a. L. de Bellefaille Dr., et dont le but évident est de faire tomber dans l'opinion publique un citoyen utile respectable.

Il est assez généralement connu que M. De B... est du petit nombre de ceux qui depuis longtemps ont deviné les ~~des~~ vues de la Belgique, et que dans les élections et autres occasions publiques, il a sans cesse employé l'influence qu'il possède dans les deux Comités où sont titrées ses propriétés héréditaires, pour tracter les projets menéchiques de cette future révolutionnaire : il n'est donc pas étonnant qu'il soit le lion d'un parti à qui rien ne vaut pour atteindre son but. — Or il est pas la première fois qu'à la colonne de la Mineure ont été compilées d'injures & de calomnies dirigées contre M. De B... ; mais ce journal archiméteur est maintenant tellement en désordre que les feux célestes et bien intentionnés, que les amis de M. De B... regardent comme honnorable pour lui d'être mis en aussi bonne compagnie que celle de Messrs les Gouverneurs, les Juges de la Province, tous ses pairs fonctionnaires, les membres des deux Conseils, un belge vertueux et exemplaire, de braves militaires dont le front est ceint de gloeux lauriers, et de mille autres personnes nommées dans lesquelles la Mineure ne cache de moins les injures les plus grossières et les calomnies les plus atroces, a grand dégout des feux de bén. — Il seroit vraiment fort étrange de voir le nom de M. De B... mentionné honorablement & avantageusement dans un Journal qui ne s'évertue qu'à déprimer tout ce que ce pays contient de feus recommandables pour leurs talents, leur Patriotisme, leurs lumières, et leurs vertus morales Sociales, tandis qu'il prône des chapeaux rouges de la plus maligne espèce, et vaut substituer l'écume de la

Écrit à l'ami du
Peuple

de ce Pays à sa quintessence.

Boutie de semblables attaques, un silence de d'aujourd' sevoit sans doute la meilleure défense, si ce Pays ne contenoit que des personnes éloignées capables de discerner le vrai du faux, et qui dépourvues de tout esprit de partie, reconnoissoient des vertus chez ceux qui pensent autrement qu'elles sur certaines matières; mais ici, ce n'est pas le cas, ~~quelque bonnes qu'ont été les~~ quelque bonnes qu'ont été les Minerve, il y a encore aujourd'hui un grand nombre de personnes qui se laissent tromper par l'effronterie & les mensonges de ses rédacteurs. — Partant, il est bon de déshabiller cette espèce de gens.

* Civil

(L'autre Minerve a le soin officiel d'annoncer à ses lecteurs que "un mandat d'arrêt pour mépris de Cour et rébellion à justice a été décerné dans le terme de la Cour" du Banc du Roi qui vient de finir, contre J. A. L. De Bellefonte Sor. l'un des juges de Paix de ce District, — Lieutenant Colonel, à devant Assistant Adjudicant Général).

La Minerve & ses satellites sevoient fort aise, si d'après ce court exposé, ses lecteurs pouvoient croire que M. DelB... a insulté les juges de la Cour, ou même commis quelque délit ou felonie; — mais, pauvre Minerve, ta joie ne peut durer que jusqu'à ce que le Public soit informé que l'offense se réduit à ceci. M. DelB... était absent le 1^{er} Avril dernier, et sa maison fermée, un huissier chargé d'un mandat ou Warrant n'a pu entrer & trouver à qui parler, & a en conséquence fait un Rapport de rébellion. — Occurrence vraiment extraordinaire!.

Ensuite, cette chère Minerve; (Oh! que nous l'aimons quand nous la voyons si étouffée à la Saône, principal attribut de la Défense dont elle a si impudiquement pris le nom) dit que la destitution de M. DelB... comme J. P. a été demandée l'hiver dernier sur le motif que "siégeant en cette qualité, il est descendu de son siège pour frapper l'une des parties qu'il avoit pris à querelle, mais que l'administration n'a pas juge les circonstances suffisamment aggravantes". Le Public ne pardonnera quelques détails indispensables

indispensablement nécessaire pour faire voir ce qu'il y a de faux
dans ce paragraphe où se trouve impliquée non seulement M. De
B.... mais aussi l'administration..

Une plainte a été portée contre M. De B.... par un nommé
W.... S...t M. P. P. et Céquocata, qui pour le mauvais état
des chemins devant les propriétés (ou plutôt devant celles de ses
Créanciers) a eu depuis deux ans le malheur d'être assiégé
plusieurs fois au tribunal de M. De B.... & collèges d.P., et
d'être presque toujours condamné. — En Septembre dernier, devant
de nouveau poursuivi pour même cause, & devant le même
tribunal, cet Honorable de Fraiche fabrique lde Juilleties Malenay,
voyant que les témoignages étaient contre lui, que sa cause étoit
perdue, et que ces misérables juges de Paix évoquaient la déclarer
mauvaise, voulut se consoler en insultant M. De B.... si
grossièrement que celui ci ne voulant autoriser personne à
attribuer à passion ou respectivement le jugement fut à être
rendu & déjà en partie écrit tout ce faiseur & infracteur des
Lois, quitta son siège, laissant à son Collègue W. S. G....
à prononcer le jugement. — Descendu de son siège et dans
l'âme de se tenir paisiblement chez lui, M. De B.... fut
de nouveau tellement ratagé par cet insolent M. P. P. qu'il
fut force de lui donner un . — Soufflet. — Un soufflet à
un Hon. M. P. P.! La posture (si jamais elle en eut été faite)
en première sans doute. — Il fit tout d'impression sur notre
M. P. P. se plaignit (trois mois après) à Son Ex. le Gouverneur en chef,
et fut consoûlé, sa démission par les témoignages de trois
plantes; mais malheureusement pour eux tous, une Requête dressée
& signée par tout ce qu'il y a de respectable et d'éclairé dans
la Province, et appuyée par de nombreux affidavits, prouve la
fausseté des accusations de M. J.... S...t, et que lui et ses
supporters n'étoient que des vils calomniateurs, pour ne pas
dire plus. — Le résultat fut que non seulement "l'administration
ne

ne trouva pas les circonstances suffisamment favorables⁹, mais alla (si je suis bien informé¹⁰) jusqu'à donner ~~quelques~~ à notre pauvre M. P.P une petite leçon; puisse-t-elle lui être salutaire, ce dont je doute fort, vu la féroce¹¹té de son caractère.

La finale de cette desjoutante Philosophie de la Minerve, tend à faire croire que les ruines de l'administration de Dalhousie ne respectent pas les Loix. Il est grandement à souhaiter que les partisans de la Minerve, c. a. d. la Clique, cette monstrueuse Hydre à cent têtes, ~~soyent~~ ayeat pour les Loix le même respect que leur portent les amis de Dalhousie ce Gouverneur si méconnu, si outragé; alors, les vrais amis de cet ~~malheureux~~ Rameau et Beau Pays pourront se flatter de ne le pas voir en proie aux honneurs de l'anarchie.

On voit bien que la Clique ne pardonnera jamais à Mr. D.B. d'avoir été estimé et employé par Lord Dalhousie contre lequel elle a tant crié et criera encore, par ce qu'il a eu la ¹²despicacité de la connaître à fond, et (figur.) de la mépriser, tandis qu'il honoroit de son estime les loyaux de Sa Majesté & les vrais amis de notre Pays.

^{et depuis son chef jusqu'à sa mort} Mr. D.B. - aura toujours des amis respectables pour le couvrir, sauf les uns. Il fortifie des attaques de lâches ennemis, et que cette Clique qui que les autres - par ses soundes manœuvres & son envie, a réussi à le faire dairent partager dépourvu d'une situation honorable, sachant que l'homme, le même sort, innocent, courageux et persécuté, s'indigne, peut tomber, mais ne s'incline pas.

Histoire.

W. D'Alton écrira un roman en publiant ce dans son prochain N:

Mr S. Odileau

Je n'ai pu me défendre d'un sentiment de pitié en faveur de ce pauvre Probus, en lisant son dernier écrit inséré dans L'Aurore du Seize de ce mois: je le plains sincèrement, car je crois que sa raison est troublée & qu'il auroit besoin d'être logé aux petites maisons; comment puis-je croire autre chose, quand je vois que cet homme a l'imprudence de publier avec connoissance de cause des mensonges qu'il est très facile de découvrir.

Je passe sous silence pour le moment ce que j'ai à dire sur l'article de la noblesse de Mr de ... Ce qu'il dit du caractère de ce gentilhomme, de ses maximes sur le décret, &c. ne mérite aucune réponse, tout cela ne montre que mieux quel homme peut-être Probus & quelles peuvent être ses vues.

Probus donne au Public le détail d'un duel & a l'audace de dire qu'on peut compter sur son exactitude, tandis qu'il sait lui même qu'il est faux. Je vais en donner un autre tout soit peu différent du sien, & montrer quels ont été les farceurs dans cette affaire. Tout ce jeu devient sérieux, il paroît qu'il y a ici une coterie de gens qui ne valent pas mieux les uns que les autres & qui ont formé le complot de ruiner le caractère d'une dizaine

1551 dixaine de personnes qui les estiment ce qu'ils valent.
Je ne dois pas souffrir que le mensonge triomphé, & que une personne soit réputée lâche, tandis que celle même qui a rien dit ou rien fait qui puisse autoriser le public à croire qu'il est un lâche, soit réputé tel. — Venez au fait.

quelques jours après le Bal de la St. Catherine auquel Notre ... a voit joué un si grand Rôle, un certain personnage que nous avons ici & que je nomme Lai J. homme habile à manier le baton, expert dans l'art de bien porter un coup de poing, entra armé d'une espèce de Massue, dans le magasin d'un de nos marchands, y insulta trois Mexicains qui y étaient, blâma leur conduite à l'égard de son digne ami, donna à entendre qu'il se constituoit son défenseur & qu'on pouvoit craindre son报复ement; enfin menacé de la mort par le maître s'il continuoit ses bravades, il dirigea ses injures plus particulièrement contre des lors ses injures à un jeune Monsieur qui en plusieurs occasions lui avoit rendu des services essentiels & qui étoit encore prêt à agir de la même manière, il alla jusqu'à faire dire qu'il étoit un polisson & que son père lli étoient deux lâches. Ce jeune Mons. que je nommerai G. ne crut pas devoir endurer cela, se rendit chez Mr de ... lli demanda s'il voulloit être son élève & charge de

livrer le cartel à notre Dame. M^r. de — alla deux fois chez lui
 n'ayant point trouvé, fit le parti de lui envier une
 note, pour lui annoncer qu'ayant quelque chose de particulier
 à lui communiquer il désirait savoir à quelle heure il pourroit
 le voir; à l'heure indiquée (A le lendemain) il se rendit chez lui
 & fit sa commission verbalement, ce qu'il fit parce qu'il craignoit
 avec raison comme on va le voir que J. ou ses amis ne
 fissent un mauvais usage d'un cartel écrit. M^r. de — parla
 en Anglois, apres avoir été assuré par M^r. J. que sa Dame
 n'entendoit pas un seul mot de cette Langue. — Ce que M^r. de
 lut pour réprouve le confirma dans l'opinion que J. n'étoit
 entre dans le magazin dont j'ai parlé, qu'avec un dessein
 prémedité de dénuder quelqu'un & peut-être faire pris si on
 lui en fournoissoit l'occasion. — J. son ami s'étant
 informé avec prudence où il pouvoit y avoir des pistolets, appri-
 rent qu'il n'y en avoit que deux fusées de Paix aux
 quels ils se garderent bien d'en demander. — Robus parle
 d'une paire que M^r. de avoit à la tête de son lit. Le
 fait ouï, M^r. de — a dans la chambre de Mad^m. sa mere une
 paire de pistolets que Robus aimeroit fort à voi dans les
 mains de son Antagoniste, si jamais il arrivoit qu'il se
 trouvât engagé dans une affaire d'hommes, ce que tous
 ceux qui le connoissoient regarderoient comme un grand prodige.
 Rem. sur Un de ces pistolets a crevé dans les mains de M^r. de
 en 1812 & autre ne vaut gueres mieux. — A ce sujet de M^r. de
 se rendit de nouveau chez J. & lui dit tout uniment que n'ayant
 pu trouver de pistolets, il falloit remettre l'affaire à un autre jour.

Cest bon, dit l'autre, que G. chalut les siens, quant à moi je
 1575 ne me battrai qu'avec les meus que je n'ai pas ^{pas rendu} ici mais que je
 vais envoyer chercher il prouet en autre d'avertir quand il aura
 ses armes. — G. fait à grande frais un voyage très prompt à
 Montréal revient avec des pistolets; Mr de son ami le rend de
 nouveau à Mr J. qui offre un des pistolets de son ami, l'avertit de
 le laisser prêt pour quatre heures, il informe en regardant à sa
 montre qu'il n'est que 2 h 3 $\frac{1}{4}$. Mr J. accepte le tout. Dit qu'il
 accepte d'autant plus volontiers un des pistolets de M. S. qu'il n'a
 pas avoyé chercher les siens. Mr de avait tout le tems parlé
 assez bas pour ne pas être entendu de Mad^{mme} L des enfans de
 l'école (car Mr J. est instituteur de l'enfance) mais l'en le conduisant
 jusqu'à la Porte lui dit assez haut pour être entendu que il seroit prêt
 dans un instant / immediately / Il n'étoit pas encore trois heures
 que J. avait congédier ses bûcherons en leur disant qu'il les congé-
 dorait avant l'heure d'ordinaire accoutumée, parce qu'il falloit qu'il se
 battît avec. — Il se rend aussitôt chez son beau frère
 Juge de Paix qu'il avoit choisi, dit-on, pour son second, y
 prend une redingotte & après avoir fait ses adieux, se rend de la
 chez son beau frère auquel on dit qu'il fit aussi ses adieux
 en badinant, & s'achemine ainsi vers le champ de bataille, où il
 arrive sans second à 3 h. 20 minutes, & suivi de 4 ou 5 enfans
 auxquels il dit en se retournant, "vous voyez bien que je suis
 rendu à l'endroit du combat & que ce lâche de ... n'y est
 pas. Aussitôt après le départ de son époux, Mad^{mme} J. toute
 épouvantée / d'autres disent que c'est Mme sa fille / va trouver
 celui pour l'amour du quel il paroît que son époux exposoit
sous la tte; l'avertit que le combat va avoir lieu dans

à la sueur de danger que courroit son
ami

Dans l'instant, celui ci pâle Tremblant vole chez le soldat
de police de courir chez un Sieur de l'Air, qui aussitôt fit son
devoir en faisant arrêter les deux champions personnes renoncées.
à 3^h b. M^r G. est arrêté dans le magasin dont j'ai parlé plus
haut duquel M^r de préparoit les pistolets &c; Son antagoniste
est pris sur le champ de bataille où il fut probablement
dans toutes les apparences il va s'être rendu très prompt
et haïs trop tôt que pour donner le temps aux dieux de le
faire arrêter, et aussi pour jeter de la poudre aux yeux
du Public : —

M^r. Babus à son ordinaire en impose quand il dit que M^r.
de voit en la prudence d'aller de grand matin chez un
Magistrat, pour l'avertir de ce qui devoit arriver. — M^r de
n'a averti aucun Magistrat, au contraire, il a empêché
le père de M^r G. d'aller faire sa plainte à un Magistrat
afin de faire arrêter son fils & son antagoniste. — Il est bon
de faire connoître au Public, de quelle manière le Mons^t a été
avertit de ce qui devoit arriver. — étant informé de
quelle manière notre champion avoit parlé de lui & de son
fils il se rend chez lui & l'informe qu'il va retrouver ses enfans
de son école. Alors le brave tenant une note dans sa
main, c'étoit probablement celle qu'il avoit reçue la veille, dit,
beuz, voilà un cartel que j'ai reçu de votre fils hier, nous
devons nous battre aujourd'hui à 4 h. veulez vous être son
second. Cette information jointe à la connoissance que il
avoit des visites de son fils chez M^r de. — le déida à aller
trouver ce dernier & tâcher de savoir de lui la vérité. M^r de
ne put empêcher de faire sa déposition plainte à un
juge

1576 Juge de Paix qu'en lui donnant sa parole qu'il n'y avait aucun danger & qu'il n'y avoit point de combat. Quelqu'un dira, comment pouvoit-il donner la parole Robus a son valet, je réponds à cela que de quelque manière que M^e de ... eut devoir terminer l'affaire sur le champ de bataille, il n'auroit pas informé son ami qui ne vraiment au jus qu'au dénouement l'intention de se battre. Si quelqu'un est curieux de savoir comment je suis venu à ce que je donnerai mon nom à M^e L'Orteau, s'il le faut.

Demande au baron L'Avantier. J'ai appris depuis la publication de l'écrit de Robus que M^e de ... a en effet été chez un Juge de Paix pour l'avertir. Cet avertissement n'eut étoient la même chose. Cette Dame aussi que toutes les personnes du village qui avoient connoissance de la querelle, & de ce que la famille de J. avoit dit; se doutoit de quelque chose; elle n'a pu faire part que de ses doutes au Juge à Paix qui en Savoit autant qu'elle. Quant aux visites, le délai dont porte Robus, les visites & le délai étoient invérifiables. La recherche de pistolets étoient inévitable, & M^e de ... y a mis autant de secret qu'il est possible d'en mettre. Quant à l'heure, personne n'ignore que un jeune homme n'est pas dans sa famille comme dans un Régiment, là s'il sort de bon matin, son domestique seul en a connoissance, ici ce seroit le vrai moyen de donner l'alarme. L'heure choisie étoit certainement la meilleure, à cette heure chacun est à la coutume de sortir pour visiter ses amis, les combattans auront pu facilement se rendre par differens chemins au lieu indiqué.

7

qui l'aut devraient un vaste terrain entouré d'une haute
maisonne, mettant hors du danger d'être pris. —

Verax.

1577

(concernant un duel Manqué?)

à M. M. les Sénateurs de l'Ami du Peuple.

lefficien,

Je veux de lire dans le N° 78 de la "Minerva" l'Avr.^e
 quelques lignes signées F. qui me soutiennent qu'un éloge funèbre de M. Lapineau;
 on y vante son Patriotisme épouse son caractère Supérieur, et surtout le
 courage avec lequel pendant la dernière guerre il s'est battu aux frontières
 pour y défendre l'indépendance Britannique. Mais depuis longtemps nous
 soyons habitués à lire des semblables instances dans les colonnes de la
 "Minerva" que (soit dit en passant) n'a rien des attributs de la Décence,
 j'avoue que la hardiesse de cette nouvelle tentation d'un certain Parti pour
 qui a un tout autre effet que celui je suis pas un des auteurs du Grand Homme, je ne reçois de
 je aurions des louanges modernes et des collaborateurs, puisque elles succèdent à celles qui sont excellent.

F. aurait dû se contenter de parler des talents de M. P., ou les admirer, mais
 avec un tant soit peu de tact il aurait senti que pour l'intérêt de soi-même,
 il devait l'abstention de parler de son Patriotisme épouse. En effet, est-ce en
 perdant de l'heure de Président de la chambre d'Assemblée, et sa déclarant
 par ses actes le chef d'une bande de jeunes ambitieux dont les ardeurs en faveur
 chaste revêt une révolution; est-ce en soutenant avec sa bourse de
 peuple qui ne cessait de donner des injures évidentes ceux qui ne veulent pas
 jardiner son Parti, & qui par les plus odieux mensonges s'efforcent de faire
 d'un peuple heureux, édifiant Royal, un peuple déloyal, immoral & malheureux?
 est-ce en autorisant par son épouse son ^{protection} cette légion de scélérats
 mercenaires d'escroquerie à débiter les plus infâmes calomnies pour insiper aux
 Canadiens une haine insipérable pour un Gouvernement qui nous a vraiment
 traité au plus bas. Est ce courant risque de verser sur cet heureux Pays
 tous les maux que peuvent causer les excès de la haine, que M. P. a noué
 son Patriotisme? Pour moi qui ai été formé à l'école des gars du Bon Vieil
 tant, j'ai toujours fait ce qu'on pouvait son Patriotisme par des actes d'un
 honneur toute épouse à ce que je sais; mais que vouliez vous. Nous avons dans
 un siècle de merveille. — F. tente aussi le courage avec lequel M. P. s'est porté
 aux frontières pendant la dernière guerre pour y défendre l'indépendance Britannique. Oh! pour
 le coup, risque banal, aussi. F. a tout donc ordonné qu'on comprît encore au
 nombre des vingt de nombreux témoins des cœurs mous de cette épouse; je suis un
 de ce

Savoir

1597 de ce mariage : je me rappelle que à la veille M. P. s'est rendu chez des frontières,
(à la Forte Morton's Creek) mais ma mémoire fidèle me rappelle aussi que
M. P. n'y a pas resté longtemps : le noble enthousiasme qui l'avait poussé à solliciter
que l'on acceptât une commission dans les Milices actives lorsque Beauvais était
encore bon, ~~et~~ refroidit tout à coup ; la Susceptibilité de ses seuls olfactoires
est si grande que de plusieurs lieux M. P. se tenait dans la Poude de
Jonathan, et soit qu'elle lui ait causé des nausées, ou qu'elle lui ait donné
la colique, ainsi qu'à un autre Patriote ~~avocat~~ de la même époque, il a de
suite fait le sacrifice des larmes par son imagination exalteé lui ayant promis,
mais selon lui, il fallait acheter trop cher, et a rejoint ses frères avec
beaucoup plus de célérité qu'il n'en avoit mis à se rendre aux frontières ;
quelques temps après il trouva plus sûr et plus commode de joindre de l'Orion
aux députés, en acceptant la place de Juge ~~avocat~~ des Milices. À peu près dans
le même temps, un certain journaliste aérien ^{qui} lui qui a des liens d'affinité
avec le grand Patriote, déclara son Regret que il trouvait trop près de
Beauvais, et étoit le sujet de maintes chansons composées chantées par les
soldats qui se courtoisoient aussi des inconvénients du Sironac. À peu près à
la même époque, c. a. d. quinze William estima faire un bon déjeuner
avec Hampton dans Montréal, un autre membre de la Sainte famille sollicitoit
sa présence, alléguant pour raison majeure que ses cheveux suffissoient desor
abîmés du Baneau ; de sorte qu'on peut dire avec vérité que cette réunion
exposa des effets du Salpêtre dans plomb, et chez cette junte un mal de
tête ;

Sur un autre N° de la Minerve, un auteur anonyme parle
impassablement des sentiments religieux de M. P. — Il ne suis assurément pas
le seul qui cherche la voie aux yeux pour leurs opinions religieuses, mais
le moyen d'écouter patiemment l'autre les sentiments de religion d'un homme
qui fréquente à peine nos temples, et qui n'aimes à vouloir porter au
coup mortel aux mœurs et à la religion en calomniant notre respectable
bien, et en s'efforçant de lui ôter dans l'administration des biens des
fabriques cette influence salutaire et nécessaire dont (à très peu d'exceptions
près) il ne sert encore servi que pour le bien temporel & spirituel de ses
maillles.

Quelques sévères que puissent être quelques uns de mes réflexions,
elles sont conformes à la vérité, et je ne les suis formées dans l'intérêt de
mes concitoyens, et parce que M. P. est coupable au public qui a le droit
de scruter ses motifs et de blâmer des actions qui peuvent affecter son
bonheur.

14 Nov. 1832.

87
13
14
15
16
17
18

12 Nov. 1832.

*Sommer ist vor aus Seltene
der 'Ami' der Freunde*